



Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 Février 2012

L' an 2012 et le 17 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la mairie sous la présidence de BACQUE Pierre Maire

Présents : M. BACQUE Pierre, Maire, Mme SERIEYS Janine, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, M. CAUBET Octave, M. ROMBI Jean-François, Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise, M. LEROY Christophe, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle,

Absent(s) : Mme DELORME Stéphanie,

Invité(s) : M. HENDERYCKSEN Eric,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 02/02/2012

Date d'affichage : 02/02/2012

A été nommée secrétaire : M. LEROY Christophe

SOMMAIRE

Présentation de l'avancement de l'étude sur le PLU en présence du Cabinet EU CREAL
Vente d'une parcelle
Eclairage public
Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la suppression du second point à l'ordre du jour.

Présentation de l'avancement de l'étude sur le PLU

M. Eric HENDERYCKSEN, Urbaniste de l'Agence EU CREAL expose :

- La loi impose qu'un débat au sein du conseil municipal doit avoir lieu au minimum 2 mois avant l'arrêt du projet PLU.

Ce débat porte sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

Le PADD doit traiter les rubriques de l'article L 123 du code de l'urbanisme dont les thèmes sont les suivants :

- L'aménagement de l'espace
- L'Equipement de la commune
- L'Urbanisme
- La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- La préservation - remise en état des continuités écologiques
- L'habitat
- Les transports et déplacements
- Le développement des économies numériques
- L'Equipement commercial
- Le développement économique et les loisirs.

M. HENDERYCKSEN précise que ce débat ne clôture pas la rédaction du document.

ECLAIRAGE PUBLIC

REPLACEMENT DE DEUX LANTERNES VETUSTES - 2012/01/001

M. DESPLANCHES propose le remplacement de deux lanternes vétustes situées :

1) 2, rue des Ardennes

Le montant du devis proposé par Eiffage Energie est de 1.020,10 € HT soit 1.220,04 € TTC

2) 8 ter, rue de la Montagne Blanche

Le montant du devis proposé par Eiffage Energie est de 1.020,10 € HT soit 1.220,04 € TTC

Ces travaux feront l'objet d'une demande subvention auprès du SIER du SOSM

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de remplacement de ces 2 lanternes, DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention auprès du SIER du SOSM pour ces travaux.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

BADGES DECHETERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du nombre élevé et croissant de demandes de cartes à remplacer et propose qu'une contribution de 10,00 € soit demandée aux usagers concernés dès la première carte perdue.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 24 février 2012
Le Maire
Pierre BACQUE